



annulation de mariage pour bigamie

Par **NONO52**, le **15/12/2011** à **13:44**

Bonjour,

J'ai besoin d'aide car je suis dans un cas compliqué et je ne sais plus quoi faire.

La situation :

Mme B, brésilienne, s'est mariée au Brésil avec Mr M, français, dans les années 90.

Ils se sont rendu en Guyane où le mariage a été validé.

Après 15 ans de mariage, ils divorcent en Guyane en 2005, mais restent officiellement mariés au Brésil.

Je rencontre Mme B, et nous nous sommes mariés en 2006 en Guyane.

Après 5 ans de mariage avec moi, je constate que Mme B est toujours mariée au Brésil alors qu'elle m'avait assuré que non.

J'ai demandé le divorce en 2010 suite à cause de trop nombreux mensonges. Divorce qu'elle n'a pas souhaité par consentement mutuel, donc nous sommes séparés jusqu'à la prononciation du divorce en 2012.

Aujourd'hui j'apprends qu'elle entame une procédure de divorce au Brésil avec Mr M.

Quels sont les recours possibles pour moi aujourd'hui ?

A-t-elle le droit de divorcer en même temps dans 2 pays différents ?

Mon mariage peut-il être annulé pour bigamie ?

Si c'est le cas, comment dois-je faire car j'ai consulté mon avocat pour mon divorce et il ne veut pas me renseigner là-dessus ? !

Aidez-moi, s'il vous plaît....

Par **mimi**, le **19/05/2017** à **23:54**

Voir un autre avocat en droit international !

Par **Tisuisse**, le **20/05/2017** à **08:37**

Bonjour NONO52,

Ce n'est pas vous qui êtes bigame c'est Madame, et elle n'est pas "bigame" mais "polyandre". La polyandrie est aux femmes (le fait d'avoir plusieurs maris) ce que la polygamie est aux hommes (le fait d'avoir plusieurs épouses).

Par **mimi**, le **20/05/2017** à **09:08**

Annulation du mariage !! Faites un courrier au procureur !

Par **youris**, le **20/05/2017** à **09:55**

nono52,

dans votre message vous écrivez " nous sommes séparés jusqu'au prononcer du divorce en 2012 ".

donc depuis 2012, vous êtes divorcés, je ne comprends pas à quel titre vous seriez concerné par le divorce de votre ex-épouse avec son premier mari, mariage célébré au Brésil mais non transcrit sur l'état-civil français.

salutations

Par **Tisuisse**, le **20/05/2017** à **10:06**

La phrase "nous sommes séparés jusqu'au prononcer du divorce en 2012" peut se comprendre de 2 façons d'après ce que je pense lire, mais cette phrase n'est pas très précise, - effectivement, on peut comprendre que le divorce aurait été prononcé en 2012 mais aussi que la séparation remonte à 2012 et que le divorce n'est pas encore prononcé.

Par **mimi**, le **20/05/2017** à **11:07**

Etes-vous divorcés ?

Par **mimi**, le **20/05/2017** à **12:31**

OUI/NON ??

Par **mimi**, le **20/05/2017** à **12:32**

ALLO !